

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-553
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Consultation pour la maitrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues
Marché de maitrise d'œuvre 2023-22**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation d'entreprises organisée du 30/08/2023 au 28/09/2023 pour la passation d'un marché sous forme de procédure adaptée ;

Vu la publicité parue dans le JAL « La Montagne » ainsi que sur la plateforme du profil acheteur achatpublic.com ;

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 17 Octobre 2023 ;

Vu la proposition de l'offre la mieux disante pour la maitrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues présentée par le cabinet Merlin – 63800 Cournon pour un montant de 41 400,00 € H.T. soit 49 680,00 € T.T.C. (Maitrise d'œuvre + dossier ICPE) ;

DÉCIDE

Article 1 : De notifier le marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie à Chaudes Aigues au cabinet MERLIN – 38, rue de Sarlieve – 63800 Cournon pour un montant de 41 400,00 € H.T. soit 49 680,00 € T.T.C. – Marché de maitrise d'œuvre 2023-22 ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe collecte - déchetteries ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de SAINT-FLOUR ;

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 24 octobre 2023,

La Présidente

Céline CHARRAUD



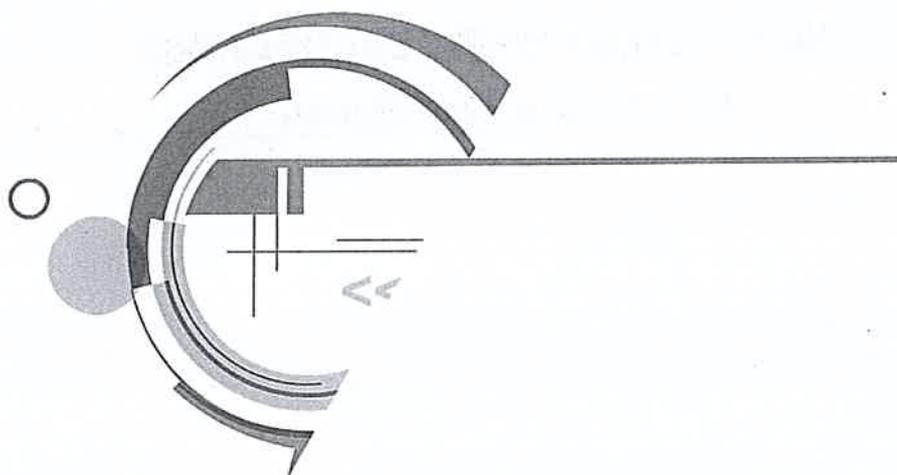
Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 31 OCT. 2023

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
le 31 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
N°2023-050000000-1
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SES ANNEXES



ACTE D'ENGAGEMENT

Le contrat qui est conclu avec le " Maître d'œuvre privé" dont l'offre a été retenue par le "Maître de l'ouvrage public" ci-après :

Maître d'ouvrage : Saint- Flour Communauté

Pouvoir adjudicateur : La Présidente de St-Flour Communauté

puis accepté par le pouvoir adjudicateur est un **marché de maîtrise d'œuvre** pour la réalisation de l'opération :

CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE 15110 Chaudes Aigues

Date du marché :

Montant du marché TTC : €

Imputation budgétaire :

Ordonnateur : La Présidente de St-Flour Communauté

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Saint-Flour

Personne habilitée à donner les renseignements : La Présidente de St-Flour Communauté

Le marché est passé selon la procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique.

1. Objet du marché

Le présent contrat, passé en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique, par le Maître d'Ouvrage public mentionné en page 1 est un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la construction d'un bâtiment technique – 15110 Saint-Urcize.

Les conditions de réalisation de ce projet sont définies dans l'étude de faisabilité précédemment réalisée et dans le cahier des clauses particulières.

2. Contractant

Je soussigné,

Nom et prénom :			
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :			
Domicilié à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)			
Au capital de :			
Ayant son siège à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			
N° d'identité d'établissement (SIRET) :			
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :			

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	Guillaume JENIAUT
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Cabinet d'études STAC MERLIN SAS	
Au capital de :	6 760 000 €
Ayant son siège à :	6, Rue Gerbée - 69 289 LYON Cedex 02
Tel. :	04 73 24 89 96
Fax :	
Courriel :	cm-clermont@cabinet-merlin.fr
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	4 2 8 6 3 4 3 5 6 0 0 4 7 4
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	RCS LYON 428 634 356
Cotraitant 2	
Nom et prénom :	Sebastien ROCHÉ
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
INTER SIGE SARL	
Au capital de :	7 700 €
Ayant son siège à :	20, Rue des cloisses du Déport 63 000 CLERMONT - FERRAND
Tel. :	04 73 50 69 32
Fax :	
Courriel :	agence@intersige.fr
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	4 3 1 7 4 5 8 4 3 0 0 0 3 4
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	RCS CLERMONT - FERRAND 431 745 843

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20231024-DEC2023-553-AU
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés au code de la commande publique,

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions complémentaires ci-après, qui constituent notre offre.

3. Consistance de la mission

3.1. Catégorie d'ouvrages et nature des travaux

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages « bâtiment neuf » au sens du code de la commande publique.

3.2. Éléments de mission

La mission de maîtrise d'œuvre du présent marché est constituée des éléments de mission suivants, tels que définis à l'article R2431-5 du code de la commande publique, dont le contenu est défini par les articles R2431-12 à R2431-22 du code de la commande publique pour les opérations de construction de bâtiment.

Sigle	Intitulé des éléments de mission
AVP	Études d'avant-projet (APS – APD) avec dossier permis de construire
PRO	Études de projet
EXE	Etudes d'exécutions et de synthèses
ACT	Assistance pour passation des contrats de travaux
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance pour les opérations de réception

Etude complémentaire :

Sigle	Déclaration ICPE
E	Dossier sous le régime de l'enregistrement

4. Offre de prix

4.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

- a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de signature du présent acte ; ce mois est dénommé "mois zéro des études" ("m^o études") ;
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération ;
- c) comprend les éléments de mission définis dans le présent acte d'engagement.

Forme du prix :

Le prix est ferme actualisable.

4.2. Enveloppe financière affectée aux travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 600 000 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux est établi dans les conditions prévues à l'article 9 du cahier des clauses particulières.

4.3. Rémunération du maître d'œuvre :

Mission de maîtrise d'œuvre :

Forfait provisoire de rémunération : 37 550,00 euros H TVA

T.V.A 7 510,00 euros H TVA

Total : 45 060,00 euros TTC

arrêté en lettres à : Quarante-cinq-mille-soixante-euros-toutes-taxes-comprises

Le forfait de rémunération est rendu définitif en application des dispositions de l'article 4 du cahier des clauses particulières intitulé "Forfait de rémunération du maître d'œuvre".

Déclaration ICPE – Régime enregistrement :

Montant HT : 3 850,00 euros H TVA

T.V.A 770,00 euros H TVA

Total TTC : 4 620,00 euros TTC

arrêté en lettres à : Quatre-mille-six-cent-vingt-euros-toutes-taxes-comprises

4.4. Répartition de la rémunération du maître d'œuvre

La répartition de la rémunération du maître d'œuvre par éléments de mission est la suivante :

Éléments de la mission	Sigle	Montant en euros H.T.
Études d'avant-projet sommaire	APS	3 400,00 €
Études d'avant-projet définitif avec permis construire	APD	7 975,00 €
Études de projet	PRO	5 075,00 €
Etudes d'exécution et de synthèse	EXE	3 587,50 €
Assistance pour passation des contrats de travaux	ACT	4 112,50 €
Direction de l'exécution des travaux	DET	11 875,00 €
Assistance pour les opérations de réception	AOR	1 525,00 €
Total H.T.:		37 550,00 €

4.5. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal de la créance que je pourrais présenter en nantissement ou cession est ainsi de

5. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont les suivants :

Sigle	Élément de mission ou document à fournir	Délai d'exécution
APS	Études d'avant-projet sommaire	4 semaines
APD	Études d'avant-projet détaillé	3 semaines
PRO	Études de projet	4 semaines
ACT	Dossier de consultation des entreprises (DCE)	3 semaines
ACT	Rapport d'analyse des offres	10 jours
ICPE	Dossier ICPE régime enregistrement	2 mois

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.1.1 du cahier des clauses particulières.

6. Paiements

Conformément à la répartition de l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Compte ouvert au nom de : Cabinet d'études Marc MERLIN sous le n° : 000 26 41 27 01 Banque : CIC RHONE CENTRE ENTREPRISES Code banque : 10096	Clé RIB : 39 Code guichet : 18505
--	--------------------------------------

Compte ouvert au nom de : INTERSITE sous le n° : 000 1868 17 01 Banque : CIC CLERMONT FLAUBERT Code banque : 10096	Clé RIB : 83 Code guichet : 18050
---	--------------------------------------

Compte ouvert au nom de :
sous le n° :
Banque :
Code banque :

Clé RIB :

Code guichet :

Le présent engagement ne vaut qu' si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de 120 jours à compter de la date d'établissement de l'offre ci-dessous.

Fait à *Cournon*, le *27/09/2023*
en un seul original,

Le Contractant,
(Cachet et signature)

Cabinet d'études Marc MERLIN
38, Rue de Sarliève
3800 COURNON D'AUVERGNE
~~Tél. 04 73 24 89 96~~
~~Fax: 04 73 24 43 60~~
SIREN 428 634 356

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

À _____, le _____

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20231024-DEC2023-553-AU
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

ANNEXE N°1 - MISSIONS ET REPARTITION DES HONORAIRES Construction d'une déchetterie – 15110 Chaudes-Aigues

Forfait de rémunération : 41.400,00 euros H.T.
Taux de rémunération : 6,91 %

Coût prévisionnel des travaux : 600 000,00 euros H.T.
Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Répartition par cotraitant			
			Part de	Part de	Part de	Part de
APS	9,06%	3.400,00 €	2.200,00 €	7.000,00 €
APD	21,24%	7.925,00 €	6.375,00 €	1.600,00 €
PRO	13,52%	5.075,00 €	4.425,00 €	650,00 €
ACT	10,95%	4.125,00 €	3.480,00 €	650,00 €
EXE + SYN	9,55%	3.587,50 €	3.587,50 €	0,00 €
DET	21,62%	11.825,00 €	10.575,00 €	1.300,00 €
AOR	4,06%	1.525,00 €	875,00 €	650,00 €
TOTAL	100,00%	37.550,00 €	32.000,00 €	5.550,00 €

Signatures et cachets des cotraitants

Bijet d'études Marc MERLIN
38, Rue de Sarliève
BOUILLONNAN D'AUVERGNE
~~Tel: 04 73 24 89 96~~
Fax: 04 73 24 43 60
SIREN: 428 634 356

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20231024-DEC2023-553-AU
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023